



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E2 - Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement - BTS ESF (Économie Sociale et Familiale) - Session 2016

1. Rappel du contexte du sujet

Ce sujet d'examen s'inscrit dans le cadre de l'épreuve E2 du BTS Économie Sociale et Familiale, qui vise à évaluer les compétences des étudiants en matière de conseil et d'expertise techniques. Les candidats doivent démontrer leur capacité à analyser un projet d'ouverture de crèche parentale et à proposer des solutions adaptées aux besoins des usagers.

Correction des questions

1.1. Présentation du compte de résultat différentiel et calcul du montant des prestations nécessaires pour atteindre l'équilibre financier

La question demande de présenter le compte de résultat différentiel, qui consiste à comparer les charges et les produits de l'établissement. Pour atteindre l'équilibre financier, il faut que les produits soient égaux aux charges.

Voici les charges prévisionnelles :

- Alimentation : 3 564 €
- Locaux : 01 €
- Matériel d'éveil : 4 600 €
- Pharmacie - Hygiène : 2 200 €
- Animation : 1 800 €
- Salaire du personnel : 87 432 €
- Charges sociales : 20 109 €
- Équipement électroménager : 6 000 €
- Autres charges fixes : 2 800 €

Montant total des charges = $3\ 564 + 1 + 4\ 600 + 2\ 200 + 1\ 800 + 87\ 432 + 20\ 109 + 6\ 000 + 2\ 800 = 128\ 506$ €.

Les produits prévisionnels sont de 84 930,12 € (prestations de services) + 8 200 € (subvention municipale) + 12 000 € (subvention du conseil départemental) = 105 130,12 €.

Pour atteindre l'équilibre, il faut réaliser des prestations pour un montant de $128\ 506 - 105\ 130,12 = 23\ 375,88$ €.

1.2. Calcul du seuil de rentabilité journalier et du nombre total d'enfants à inscrire

Le seuil de rentabilité journalier se calcule en divisant le montant à atteindre par le nombre de jours d'ouverture.

Nombre de jours d'ouverture = 20 jours/mois * 11 mois = 220 jours.

Seuil de rentabilité journalier = $23\ 375,88 / 220 = 106,25$ €.

Pour déterminer le nombre d'enfants à inscrire, on utilise le tarif moyen journalier de 30,5 €.

Nombre d'enfants = $106,25 / 30,5 \approx 3,48$, soit 4 enfants (en arrondissant à l'entier supérieur).

1.3. Analyse des résultats et propositions pour parvenir à l'équilibre budgétaire

Les résultats montrent que l'association doit augmenter ses prestations ou réduire ses charges pour atteindre l'équilibre. Voici quelques propositions :

- Augmenter le tarif journalier des prestations.
- Rechercher des subventions supplémentaires auprès d'autres organismes.
- Réduire certaines charges, par exemple en optimisant les coûts d'alimentation ou d'équipement.
- Encourager l'inscription de plus d'enfants pour augmenter les recettes.

1.4. Élaboration du profil de poste pour l'auxiliaire de puériculture

Le profil de poste doit inclure :

- Intitulé : Auxiliaire de puériculture
- Diplôme requis : Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- Missions : Accueil des enfants, soins quotidiens, observation du développement, mise en place d'activités d'éveil.
- Compétences : Sens de l'écoute, capacité d'observation, travail en équipe, respect des normes d'hygiène.
- Expérience : Minimum 2 ans dans un poste similaire.

1.5. Utilisation de l'outil de recrutement

L'outil de recrutement permet de formaliser les attentes de l'association vis-à-vis du candidat. Il sert à :

- Clarifier les missions et responsabilités liées au poste.
- Évaluer les compétences des candidats lors des entretiens.
- Assurer une cohérence dans le processus de recrutement.

2.1. Rappel du principe général de la vaccination

Le principe général de la vaccination consiste à introduire dans l'organisme un agent pathogène affaibli ou inactivé afin de stimuler le système immunitaire et de le préparer à lutter contre une infection future.

2.2. Réponse argumentée sur la vaccination pour les parents

Il est recommandé d'étendre les vaccinations aux parents intervenant régulièrement dans la crèche pour plusieurs raisons :

- Protection des enfants : Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux infections.
- Prévention de la transmission : Les parents peuvent être des vecteurs de maladies contagieuses.
- Responsabilité collective : Assurer la sécurité de tous les usagers de la crèche.

3.1. Évaluation de l'accessibilité des locaux

Pour évaluer l'accessibilité, il faut vérifier :

- Largeur des portes : 90 cm pour les portes intérieures et 150 cm pour la porte d'entrée.
- Circulation dans les espaces : Vérifier que les allées sont dégagées et adaptées aux fauteuils

- roulants.
- Équipements adaptés : S'assurer que les sanitaires sont accessibles.

3.2. Règles d'aménagement pour la cuisine accessible

Les règles à respecter incluent :

- Plans de travail à hauteur réglable.
- Accès facile aux équipements de cuisson et de lavage.
- Espaces de circulation suffisants pour un fauteuil roulant.

4.1. Liste des risques de la préparation à la distribution

Les risques incluent :

- Préparation : Contamination croisée, non-respect des règles d'hygiène.
- Transport : Température inadéquate, manipulation non sécurisée.
- Conservation : Mauvaise conservation des aliments, dépassement des délais de consommation.
- Distribution : Non-respect des normes d'hygiène, distribution de plats non réchauffés correctement.

4.2. Propositions de mesures pour limiter les risques

Pour chaque risque, les mesures suivantes peuvent être appliquées :

- Préparation : Formation des parents sur les normes d'hygiène.
- Transport : Utilisation de contenants isothermes pour maintenir la température.
- Conservation : Respect des délais de conservation et des températures de stockage.
- Distribution : Mise en place d'un protocole de distribution sécurisé.

5.1. Critères d'achat d'un four à privilégier

Les critères à privilégier sont :

- Capacité : Un volume suffisant pour les besoins de la crèche.
- Mode de cuisson : Multifonction pour une utilisation variée.
- Facilité de nettoyage : Nettoyage par pyrolyse ou catalyse pour un entretien simplifié.

5.2. Sélection du four le plus adapté

Le modèle le plus adapté est le **Modèle B - BOSCH HBN231S4**, car :

- Prix : 299 €, respectant le budget.
- Capacité : 66 L, suffisant pour les besoins de la crèche.
- Mode de cuisson : Multifonction avec un bon classement énergétique.

Conseils méthodologiques

Pour réussir cette épreuve, voici quelques points de vigilance :

- Lire attentivement chaque question pour bien comprendre les attentes.
- Structurer vos réponses de manière claire et logique.
- Utiliser des données chiffrées lorsque cela est possible pour appuyer vos arguments.
- Être précis dans les justifications et les propositions.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.